

Note de service

DESTINATAIRE **AUX PRÉSCRIPTEURS DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE NORD (CHDL)**

EXPÉDITEUR : Laboratoire et service de Biochimie

DATE : 2018-08-06

OBJET : ***Utilisation judicieuse de certaines analyses en biochimie /Entrée en vigueur le 31 octobre 2018***

Bonjour,

Comme convenu; nous vous rappelons que le laboratoire de biochimie du CHDL appliquera les règles de pertinence sur certaines analyses ciblées par les recommandations de l'institut nationale d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS) (réf : usage judicieux de 14 analyses biomédicales; outil pratique 2014). Tout en tenant compte d'autres indications déjà utilisées et reconnues en pratique clinique à l'intérieur de notre CISSS. Des ajustements auront lieu en présence de nouvelles données cliniques ou dans le contexte d'une harmonisation au niveau « Optilab ».

Les analyses concernées sont :

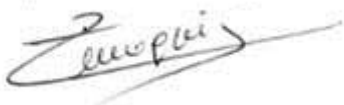
- **Aspartate transaminase (AST)**
- **Lactate deshydrogénase (LDH)**
- **Urée**
- **25-Oh-vitmaine D**
- **Vitamine B12**
- **Acide folique**
- **Fer**

L'application de ces règles au niveau du système informatique du laboratoire (SIL) entrera en vigueur à partir du **31 octobre prochain**. Ainsi, les modalités et les indications cliniques requises pour chacune de ces analyses vous sont communiquées à travers la **version mise à jour** de l'annexe **ci-joint** à cette note de service.

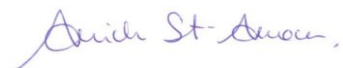
Si vous avez des questions ou des commentaires :

Dre Zenagui sur le plan médical ainsi que Mme Anick St-Amour sur le plan de la gestion des analyses au laboratoire se feront un plaisir de vous aider.

Nous vous remercions de votre collaboration et de prêter attention à cette note de service.



Dre Soumaya Zenagui; MD; FRCPC
Responsable médicale du service de biochimie; CHDL



Chef des Services de Biologie médicale par intérim
Optilab LLL, CHDL